La Lettre d'information de Molsheim

N°1 - 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 février 2012 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du PV de la séance ordinaire du 16 décembre 2011

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2011.

Point 2 : Délégations permanentes du maire - article L2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 4e trimestre 2011

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2011.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé le remboursement anticipé d'un contrat de prêt souscrit pour 10 ans le 28 mars 2003. Au 29 décembre 2011, le capital restant dû s'élevait à 533 333,68 €.
- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de 12 marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré
- autorisé l'association Arts & cloître à utiliser un local à la Chartreuse en vue d'organiser un cycle de conférences pour la saison 2011-2012.
- délivré 14 concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et neuf concessions dans celui situé au quartier du Zich
- décidé d'exercer son droit de priorité sur la cession des parcelles 85, 86 et 87 section 13 d'une superficie de 2,18 ares. Ces parcelles sont incorporées à l'emprise de la rue Kling
- renoncé 26 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 3 : Débat d'orientation budgétaire - exercice 2012

Ce point est abordé en page 5 du présent compte-rendu, sur le feuillet séparé.

Point 4 : Coopération intercommunale - Communauté de communes de la région de Molsheim - Mutzig : modification des conditions initiales de composition - Modifications statutaires - Commune de Still

L'assemblée délibérante a accepté l'adhésion de la commune de Still qui deviendra effective le 1er mai 2012 et a adopté les nouveaux statuts qui en découlent.
La commune de Still a souhaité intégrer la Communauté de communes de la région de Molsheim - Mutzig, qui regroupera désormais 15 membres : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim sur Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim-Bruche, Gresswiller, Molsheim, Mutzig, Soultz les Bains, Still, Wolxheim.
A terme et suite au projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui prévoit le rattachement des communes de Heiligenberg, Niederhaslach et Oberhaslach, la Comcom regroupera 18 communes adhérentes et comptera près de 40 000 habitants. En poids démographique, elle occupe le troisième rang derrière la Communauté urbaine de Strabourg et la Communauté de communes de la région de Haguenau.

Point 5 : Lotissement les Tournesols - Attribution du lot D

Le Conseil municipal a approuvé la cession foncière du lot D du lotissement des Tournesols à M. et Mme Alain Schramm. Ce terrain est destiné à accueillir une maison individuelle.

Lot	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente
D	49	992	5,38 ares	107 600 € TTC (soit 20 000 € l'are)

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 17 février 2012 -

Point 6 : Lotissement les Tournesols - Aménagement de parking - Protocole transactionnel	La cession du premier lot du lotissement les Tournesols avait été approuvée lors du conseil municipal du 27 avril 2009. Les acquéreurs avaient fait exécuter, en toute bonne foi, les travaux d'aménagement de leur parking privatif initialement à la charge de la commune de Molsheim. Début janvier 2012, ils sollicitaient auprès de la Ville le remboursement des sommes supportées pour la réalisation de ces travaux. Il a été décidé de conclure un protocole transactionnel et d'indemniser les propriétaires de ce lot à hauteur de 524,50 €, montant correspondant à celui qu'aurait dû payer la Ville dans le cadre des marchés de travaux.
Point 7 : Subvention exceptionnelle : Association Saint-Joseph	L'association Saint-Joseph a procédé à la modernisation du foyer paroissial en 2003 et 2004 grâce notamment au soutien financier de la Ville. Soucieuse de réduire les frais de fonctionnement de cet équipement, elle souhaite engager des travaux d'éclairage et d'isolation. Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à 13 652,91 € TTC. Afin de soutenir l'action de cette association locale, de continuer à maintenir une offre de salles sur le territoire de Molsheim et de parachever l'opération de rénovation entreprise en 2003, le Conseil municipal a décidé de verser une subvention d'équipement de 12 000 € destinée à couvrir 80 % des travaux envisagés.
Point 8 : Attribution d'une subvention à l'association Savoir-faire – Edition 2012	L'association Savoir-faire promeut les métiers manuels de l'artisanat par l'organisation du salon de la Semaine du savoir-faire au printemps. Etant donné l'intérêt que représente une telle manifestation sur le territoire de Molsheim, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 7 000 € à l'association Savoir-faire afin de soutenir son action. Le salon de la semaine du Savoir-faire fêtera cette année son 34e anniversaire et se déroulera du vendredi 23 mars au dimanche 1er avril 2012. L'entrée reste gratuite. L'édition 2011 avait attiré quelque 12 500 visiteurs. 35 % des exposants présents avaient réalisé des ventes, 30 % avaient proposé des devis et 30 % avaient enregistré des demandes de rendez-vous.
Point 9 : Action culturelle et caritative : Opération "De Chœur à cœur" – Clôture et rachat – Reversement des produits – Caritas et Croix rouge.	L'opération "De Chœur à cœur" était née de la volonté de la Ville de mettre à l'honneur les talents des chorales de Molsheim tout en soutenant l'action des associations caritatives de Molsheim. L'enregistrement d'un CD effectué par un professionnel à l'Hôtel de la Monnaie en novembre 2010 avait été subventionné par la Ville. Les disques avaient été proposés à la vente moyennant une somme modique afin de permettre son accès au plus grand nombre. 1 246 CD avaient ainsi été vendus pour un montant total de 6 280 €. Le Conseil municipal a décidé le reversement intégral du produit net de la vente de ces disques, réparti en deux parts égales au profit de Caritas et de la Croix rouge. Cette opération devrait se dérouler courant avril.
Point 10 : Attribution d'une subvention à L'association des Amis de l'orgue Silbermann de Molsheim – Exercices 2011 et 2012	Les Amis de l'orgue Silbermann organisent chaque année une série de concerts en l'Eglise des Jésuites de Molsheim. Afin de soutenir l'action culturelle de cette association, l'assemblée délibérante a décidé de lui attribuer une subvention de 600 € au titre de la saison 2011 et 300 € pour les manifestations 2012. Le prochain concert organisé par les Amis de l'orgue Silbermann se déroulera le dimanche 18 mars à 17 h à l'Eglise des Jésuites. L'association accueille l'ensemble vocal *Cantabile* accompagné à l'orgue par Roland Lopes.
Point 11 : Subvention à l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim – Avance sur la dotation prévisionnelle de fonctionnement pour l'exercice 2012	Le Conseil municipal a accordé une avance de trésorerie de 15 000 € sur la subvention annuelle octroyée chaque année à l'Office municipal des sports.
Point 12 : Tableau des effectifs – Renouvellement du contrat d'agents non titulaires recrutés sur des emplois permanents	Le Conseil municipal a décidé de renouveler les contrats du concierge de la Maison multi associative nommé sur le poste d'adjoint technique de 2e classe et de la chargée de communication nommée sur le poste de rédacteur territorial pour une durée d'un an. Parallèlement, le contrat de l'Atsem échu en février a été renouvelé jusqu'à la fin de l'année scolaire, compte tenu de la redistribution des postes d'Atsem qui interviendra en septembre 2012 suite à la fermeture d'une école maternelle.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 17 février 2012 -

Point 13 : Centre de gestion – Convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant

En vue de stocker les archives vivantes de la Ville dans des conditions optimales (les archives historiques étant conservées au musée municipal de la Chartreuse) et réglementaires, un projet d'aménagement d'un nouveau local d'archivage est en cours. Dans cette perspective, il a été décidé de solliciter la mise à disposition d'un archiviste itinérant par le Centre de gestion dans le cadre d'une convention de mise à disposition. Cette mission d'une durée de 120 jours pour 2012 pourrait être prolongée suivant le volume à archiver.

Point 14 : Concours du receveur municipal – Attribution d'indemnité

Suite au renouvellement du poste du receveur municipal, il a été décidé :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- de verser l'indemnité de conseil correspondante à Melle Michèle Clochette, receveur municipal, conformément aux dispositions en vigueur et pour toute la durée du mandat
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Point 15 : Approbation de la modification simplifiée n°9 du Plan d'occupation des sols

Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification simplifiée n°9 du Plan d'occupation des sols conformément à l'article L123-19(b) du Code de l'urbanisme et suite à l'avis favorable établi par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 1er décembre 2011 au 3 janvier 2012.

Point 16 : Chartreuse – Remise de récompense – Rubans du patrimoine 2011

Lors de la 17e édition des concours "Les Rubans du patrimoine", la Ville de Molsheim s'est vue décerner un prix régional de 1 000 € pour la réhabilitation et la valorisation de la Chartreuse. Ce concours organisé chaque année par la Fédération française du bâtiment, l'Association des maires de France, Dexia et la Fondation du patrimoine vise à récompenser et promouvoir les communes ayant favorisé la réhabilitation et la valorisation de leur patrimoine bâti. C'est grâce au travail conjoint de l'association des Bénévoles de la Chartreuse et de la commune que la Ville a ainsi été honorée, notamment pour les travaux de démolition et de rénovation de la grange Rubel réalisés en 2010-2011.
Classée monument historique en 1998, la Chartreuse recèle un grand nombre de trésors remis petit à petit au jour grâce à la passion des Bénévoles de la Chartreuse qui œuvrent depuis un quart de siècle pour la réhabilitation de ce haut-lieu du patrimoine culturel molshémien.

Point 17 : Attribution d'une subvention au groupe scolaire Jean-Marie Lehn à Altorf pour une classe de découverte associant deux élèves originaires de Molsheim

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées, il a été décidé de verser au groupe scolaire Jean-Marie Lehn une participation de 72 €.
Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui se déroulera à Paris pendant quatre jours, du 11 au 14 juin, et concerne deux élèves originaires de Molsheim.

Point 18 : Subvention à l'Institut Saint-Joseph à Matzenheim pour une classe de découverte associant deux élèves originaires de Molsheim

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées, il a été décidé de verser à l'Institut Saint-Joseph une participation de 65 €.
Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui s'est déroulée à Quieux le Saulcy (88) pendant cinq jours, du 21 au 25 novembre 2011, et concernait un élève originaire de Molsheim.

Point 19 : Aménagement de la rue des Sports – Avenant n°1 au lot n°3 Réseaux secs

Le marché de base du lot n°3 Réseaux secs a été notifié en date du 27 septembre 2011 à l'entreprise Spie de Geispolsheim. Il concerne les travaux d'aménagement de la rue des Sports pour un montant de 83 323,00 € TTC.
L' avenant n° 1 portant sur l'installation d'un candélabre complémentaire sur le parking côté canal Coulaux a été approuvé pour un montant de 3 508,23 € TTC, portant ainsi le montant global des travaux à 86 831,23 € TTC.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Point 20 : Aménagement du parc des Jésuites – Avenant n°1 au lot n°12 Fontaine	Dans le cadre des travaux de réaménagement du parc des Jésuites, la Ville a entrepris la mise en place d'un bassin. Le marché de base de ce lot n°12 a été attribué à l'entreprise Batilest de Dorlisheim. Au cours de sa réalisation, des travaux supplémentaires concernant notamment la partie terrassement du bassin s'avérèrent nécessaires. L'avenant n°1 a été approuvé par l'assemblée délibérante.
Point 21 : Chasses communales – Lot n°2 – Agrément d'un nouvel associé – M. Damien Delalleau	Dans le cadre du renouvellement des locations des lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2006 au 1er février 2015, le Conseil municipal a attribué le lot n°2 à la société civile de chasse "Porte de Pierre" composée de dix associés. Par courrier du 2 janvier 2012, son président a sollicité l'agrément d'un nouvel associé, M. Damien Delalleau, en remplacement de M. Hervé Favier, démissionnaire. Le Conseil municipal a agréé M. Damien Delalleau au titre du lot n°2.
Point 22 : Gestion piscicole – Régularisations relatives aux locations des droits de pêche communaux : Renouvellement du contrat avec l'AAPPMA d'Urmatt pour les ruisseaux de l'Eimerbach et du Soultzbach	Les ruisseaux de l'Eimerbach et du Soultzbach, situés sur le ban de la commune d'Urmatt, traversent les forêts communales de Dinsheim, Molsheim, Mutzig et Urmatt. Depuis le 1er janvier 1958, le droit de pêche dans les eaux de ces deux ruisseaux est collectivement loué à l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique d'Urmatt. Un bail a ainsi été conclu sur des périodes successives de 9 années, moyennant le versement d'un loyer annuel total de 23 €, réparti entre les communes concernées au prorata des longueurs riveraines des forêts traversées. Compte-tenu du faible montant demandé à la commune de Molsheim (6,90 €/an) et conformément à la demande du président de l'AAPPMA d'Urmatt, il a été décidé d'accorder la gratuité du droit de location en échange d'une prise en charge de l'entretien du cours d'eau et des rives ainsi que du gardiennage. Le bail de location du droit de pêche a ainsi été reconduit pour une période de 5 ans, renouvelable à trois reprises, avec effet au 1er janvier 2012.
Point 23 : Rapport d'activité 2010 du Sivom de Molsheim-Mutzig et environs	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2010, relatif à l'activité du Syndicat à vocation multiple de Molsheim-Mutzig et environs. Ce rapport est consultable sur : ***http://www.molsheim.fr/pdf/2010_Sivom.pdf***
Point 24 : Rapport d'activité 2010 de la Communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour 2010, relatif à l'activité de la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Au 1er janvier 2011, la Comcom regroupait 14 membres et comptait 33 351 habitants. Ce rapport est consultable sur : ***http://www.molsheim.fr/pdf/2010_CCRMM.pdf***

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Directeur de la publication : Laurent FURST

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 17 février 2012 -

Les orientations budgétaires de 2012
Un budget "punchy"

Avant d'être adopté généralement à la fin du mois de mars, le budget d'une ville fait l'objet d'un débat sur les orientations budgétaires retenues pour l'année en cours. Lors de la séance du 17 février, M. le Maire a annoncé

Un budget 2012 serré en fonctionnement mais avec des investissements en hausse et ce sans augmentation de la pression fiscale.

LES DEPENSES 2011 :

En 2011, la Ville de Molsheim aura dépensé 16 459 000 € soit 1 726 € par habitant, pour une population de 9 533 habitants. La cité Bugatti est l'une des rares villes moyennes dont les dépenses d'investissement (DI) dépassent les dépenses de fonctionnement (DF) soit respectivement par habitant 871 € (DI) contre 855 € (DF).
L'exécution du budget principal se solde par un excédent de 1 514 000 €.

UN CONTEXTE DE RIGUEUR :

La crise économique est toujours présente, la réforme de la taxe professionnelle qui est entrée pleinement en application en 2011 et les contraintes budgétaires des partenaires de la commune, à savoir l'Etat, la Région et le Département doivent pousser la Ville à maintenir un budget rigoureux.

MOLSHEIM, UNE VILLE EN BONNE SANTE FINANCIERE :

Grâce à une vraie maîtrise des dépenses de fonctionnement, grâce à une capacité d'investissement préservée, grâce aussi à une quasi disparition de l'endettement, Molsheim peut être considérée comme une ville en bonne santé financière.

CINQ ORIENTATIONS BUDGETAIRES adoptées pour 2012 :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement

- Accroître le niveau d'investissement

- Se placer dans la perspective d'une dette zéro en 2013

- Conserver des taux de fiscalité inchangés pour la 7e année consécutive

- Rester prudents dans un contexte de réforme fiscale, de crise des finances publiques et d'incertitudes politiques et économiques.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 17 février 2012 -

EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

En 2012, la Ville programme **d'investir près de 9,3 M€ répondant aux objectifs suivants :**

* Maintien des dotations habituelles : écoles, culture, voiries, espaces verts, éclairage public…

* Achèvement des projets d'envergure en cours :
  - le parc des Jésuites
  - la zone Ecoparc (rue d'Altorf et rue des Perdrix)
  - la réfection de la rue des Remparts et de ses douves

* Financement de nouveaux chantiers :
  - le paradis des enfants au Holtzplatz
  - le réaménagement de la Mairie
  - la première phase de la Liaison inter quartiers avec la rénovation de la rue des Sports

D'autres inscriptions budgétaires sont possibles, selon l'actualité des dossiers et selon les marges de manœuvre au moment de l'ajustement du budget.

POUR CONCLURE :

Que faut-il retenir pour les orientations 2012 ?
* une fiscalité stable
* des dépenses de fonctionnement maîtrisées
* une année "punchy" en investissement.

Evolution de la dette de Molsheim

Au 31 décembre 2013, la dette devrait être apurée.

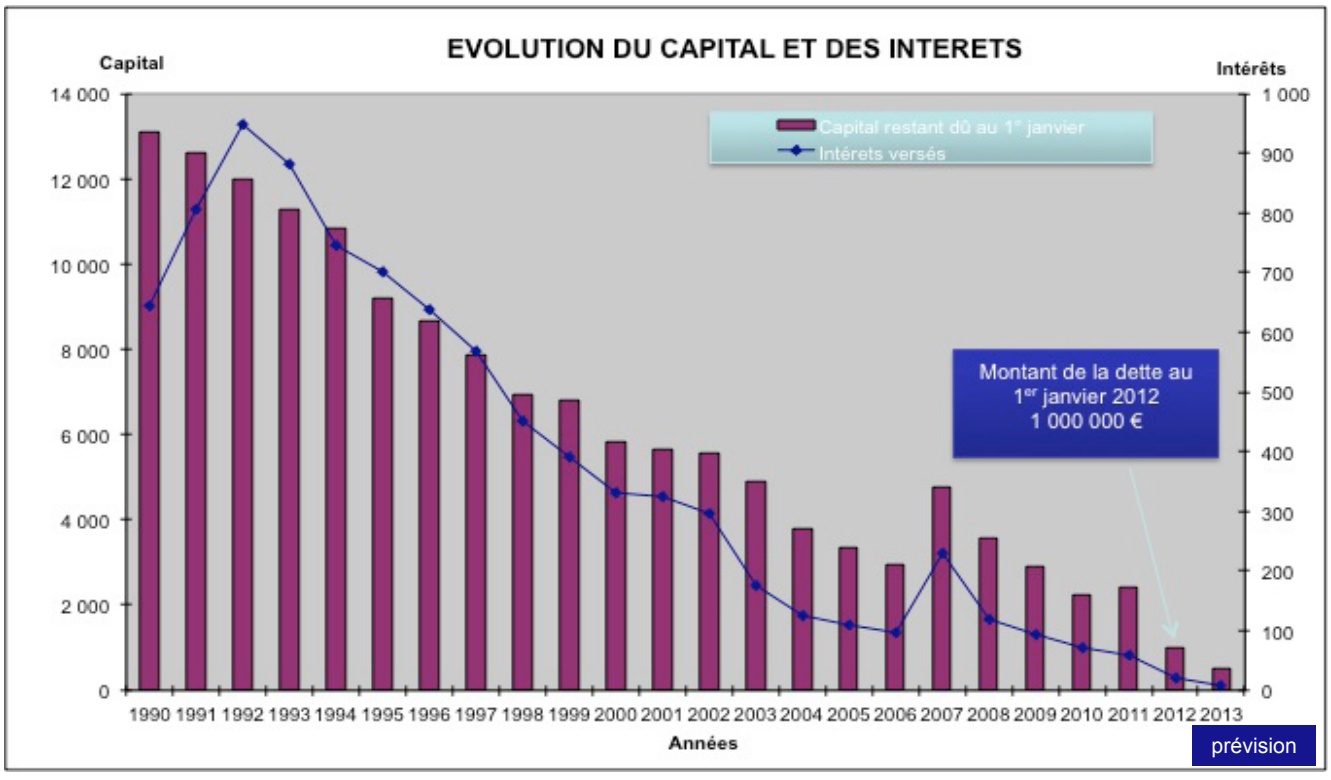

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.